

**DÉCLARATION DE TOLÉRANCE ZÉRO
A L'ÉGARD DE LA CORRUPTION,
DE LA FRAUDE ET DE TOUTE AUTRE FORME DE MALVERSATION**

En tant qu'organisation intergouvernementale et internationale, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) opère dans la région du Sahara et du Sahel en Afrique et offre une plate-forme de partenariats Nord-Sud-Sud visant à renforcer la capacité des pays membres africains à relever les défis environnementaux dans une vision de développement durable dans la région. L'OSS travaille avec ses pays membres selon le principe de subsidiarité en agissant à la fois comme initiateur et comme facilitateur de partenariats pour relever des défis environnementaux communs.

L'OSS considère que toute forme de corruption et de fraude est préjudiciable à la réalisation de sa mission. À cette fin, l'Organisation a adopté une politique de dénonciation (anti-fraude) et a mis en place des mesures afin de prévenir toute malversation dans ses procédures ou activités. La politique de dénonciation vise à renforcer le système d'intégrité dans toutes les opérations de l'OSS et à lutter contre la corruption et autres actes répréhensibles. Elle donne également l'assurance que les dénonciateurs sont protégés contre les représailles de quelque forme que ce soit.

Afin de mettre en pratique les règles générales et les directives de la politique de dénonciation, l'OSS a mis en place une procédure qui définit le processus permettant de signaler toute pratique répréhensible et pour enquêter sur les allégations de corruption, de fraude et de tout autre acte de malversation.

Tenant compte de la politique et de la procédure de dénonciation, je soussigné, au nom de l'OSS, m'engage à respecter les normes éthiques, morales et juridiques les plus strictes tant pour le fonctionnement de l'Organisation, que pour les projets, les programmes et les activités qu'elle mène dans le cadre de ses attributions.

Le Secrétaire Exécutif



Khatim KHERRAZ

Référence :

Politique de dénonciation d'abus
Procédure de dénonciation d'abus.